



**HAL**  
open science

## La viticulture antique dans le bassin de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

Pierre Vallat, Manon Cabanis

► **To cite this version:**

Pierre Vallat, Manon Cabanis. La viticulture antique dans le bassin de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). *Gallia - Archéologie de la France antique*, 2011, La vigne et le vin dans les Trois Gaules, 68 (1), pp.237-255. hal-01130135

**HAL Id: hal-01130135**

**<https://hal.science/hal-01130135>**

Submitted on 5 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

# LA VITICULTURE ANTIQUE DANS LE BASSIN DE CLERMONT-FERRAND (PUY-DE-DÔME)

Pierre VALLAT et Manon CABANIS

---

**Mots-clés.** *Auvergne, Limagne, Gallo-romain, viticulture, bâtiment vinicole, plantation de vigne.*

**Résumé.** *Une campagne de fouille préventive a été réalisée près de Clermont-Ferrand, aux Martres-d'Artière, sur le site de Champ Chalatras (Puy-de-Dôme) en 2008, sur près de 7 ha. Cette opération archéologique, effectuée à l'emplacement d'une grande villa gallo-romaine, a permis notamment de mettre en évidence, pour la première fois en Auvergne, un bâtiment vinicole et des fosses de plantation, datés du dernier quart du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. au début du siècle suivant, qui témoignent de la présence de vignes à proximité d'Augustonemetum/Clermont-Ferrand, chef-lieu de la cité arverne. Dès lors, il semblait opportun de proposer un premier bilan documentaire concernant la viticulture antique en Limagne qui soit fondé sur les données archéologiques récemment collectées et sur l'ensemble des autres indices recensés à l'occasion de cet essai de synthèse (documentation archéologique, iconographique et archéobotanique, sources littéraires et toponymie). Cet état des connaissances pluridisciplinaires est encore limité à la région de Clermont-Ferrand, seul secteur auvergnat désormais un peu documenté. Les récentes découvertes du bassin clermontois ouvrent ainsi de nouvelles perspectives pour la partie nord-orientale de la province d'Aquitaine.*

**Key-words.** *Auvergne, Limagne, Gallo-Roman, wine growing, wine-making building, vineyards.*

**Abstract.** *A rescue excavation was carried out near Clermont-Ferrand at Martres-d'Artière, on the site of Champ Chalatras (Puy-de-Dôme) in 2008, on nearly 7 ha. This archaeological work, conducted on the site of a large Gallo-Roman villa, brought to light (for the first time in Auvergne) a building associated with wine growing and plantation ditches dating from the last quarter of the 2<sup>nd</sup> century AD to the beginning of the following century, which proved the presence of vines in the region of Augustonemetum/Clermont-Ferrand, the civitas capital of the Arverni. Consequently it seems opportune to produce the first documentary results concerning ancient wine-growing in Limagne which are based on the recent archaeological data from 2008 and on the collection of other clues listed during this attempt at summarization (archaeological data, iconographic, botanic archaeology, literary sources and toponymy). The state of multidisciplinary knowledge is still limited to the Clermont-Ferrand region, the only Arverni area at all documented. The recent discoveries from the Clermont-Ferrand region also open a new window on the north-eastern part of Aquitania.*

*Translation: Pierre VALLAT*

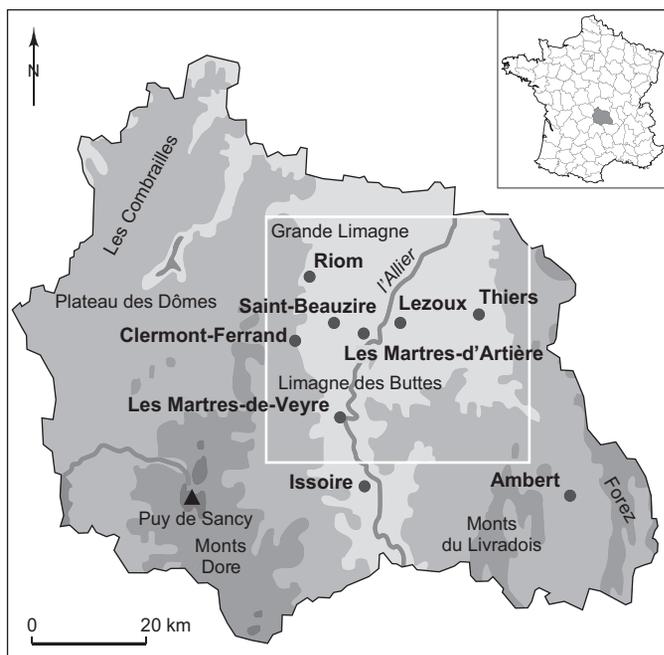
---

Si depuis une vingtaine d'années environ, le dossier consacré à la vigne gallo-romaine s'est très largement étoffé, grâce notamment à de nombreuses découvertes archéologiques, la cité des Arvernes, localisée à l'extrémité nord-est de la province d'Aquitaine, est longtemps restée à l'écart des recherches concernant la viticulture. Il faut d'ailleurs souligner l'absence de découverte archéologique susceptible de traduire une culture du raisin dans la moitié orientale de la province d'Aquitaine, qui recouvre approximativement le Massif central (Brun, 2010, p. 245).

Dans une synthèse publiée en 2002 sur *Le peuplement des campagnes d'Auvergne à l'époque gallo-romaine*, F. Trément

souligne qu'il « faut bien avouer que les indices archéologiques d'une viticulture sont maigres. Ils se résument aux grappes de raisin retrouvées au début du XIX<sup>e</sup> s. dans les sépultures de la nécropole des Martres-de-Veyre et à un bas-relief employé dans les murs de la cathédrale du Puy-en-Velay (Haute-Loire) figurant des amours vendangeurs » (Trément, 2002, p. 102).

Dans le cadre d'une thèse de doctorat soutenue en 2002 et consacrée à l'occupation du sol en Limagne des Buttes, aux abords du chef-lieu de cité *Augustonemetum*/Clermont-Ferrand, l'un de nous (P. Vallat) avait déjà supposé que plusieurs indices archéologiques pouvaient traduire la



**Fig. 158** – Localisation du bassin clermontois dans le département du Puy-de-Dôme (DAO : P. Combes, Inrap).

présence d'une culture de la vigne à l'époque romaine dans le bassin de Clermont-Ferrand, mais cette approche restait encore très peu documentée, faute de données archéologiques véritablement probantes (Vallat, 2002, p. 571-573). Depuis lors, plusieurs études d'archéobotanistes, témoignant de la présence de pollens de vignes ou de macrorestes de raisins (pépins) pour la plupart cultivés, ont été effectuées dans la région clermontoise (travaux de M. Cabanis en carpologie et B. Prat en palynologie).

Mais il restait encore à démontrer pleinement au niveau archéologique l'exploitation antique de la vigne dans le bassin clermontois. Une campagne de fouille préventive a été réalisée sur le site de Champ Chalatras aux Martres-d'Artière entre février et juillet 2008, sur une superficie décapée de près de 7 ha, sous la responsabilité de P. Vallat. Cette opération archéologique a permis de mettre au jour une imposante *villa* gallo-romaine (occupée du dernier quart du II<sup>e</sup> s. jusqu'au cours du IV<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), dont une grande partie des dépendances et la cour agricole sont localisées dans l'emprise de fouille, ainsi que son environnement immédiat à l'ouest et au sud (chemins ruraux, ensemble funéraire, enclos, etc.). Cette intervention a été l'occasion de mettre en évidence, pour la première fois en Auvergne, des vestiges archéologiques datés du dernier quart du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. au début du III<sup>e</sup> s. (bâtiment vinicole

avéré, fosses de plantation), qui témoignent de la présence de vignes cultivées à proximité d'*Augustonemetum*.

Un premier bilan concernant la viticulture antique dans la région clermontoise a été établi<sup>130</sup> (Vallat, Cabanis, 2009b). Il est fondé sur les données archéologiques collectées en 2008 et sur tous les autres indices recensés (documentation archéologique et iconographique, études archéobotaniques récentes, sources littéraires et toponymie). Cet état documentaire pluridisciplinaire est encore restreint à la région de Clermont-Ferrand, qui correspond au seul secteur auvergnat désormais un peu documenté.

## INSTALLATION VITICOLE ET PLANTATION DE VIGNE DANS LA *VILLA* DES MARTRES-D'ARTIÈRE

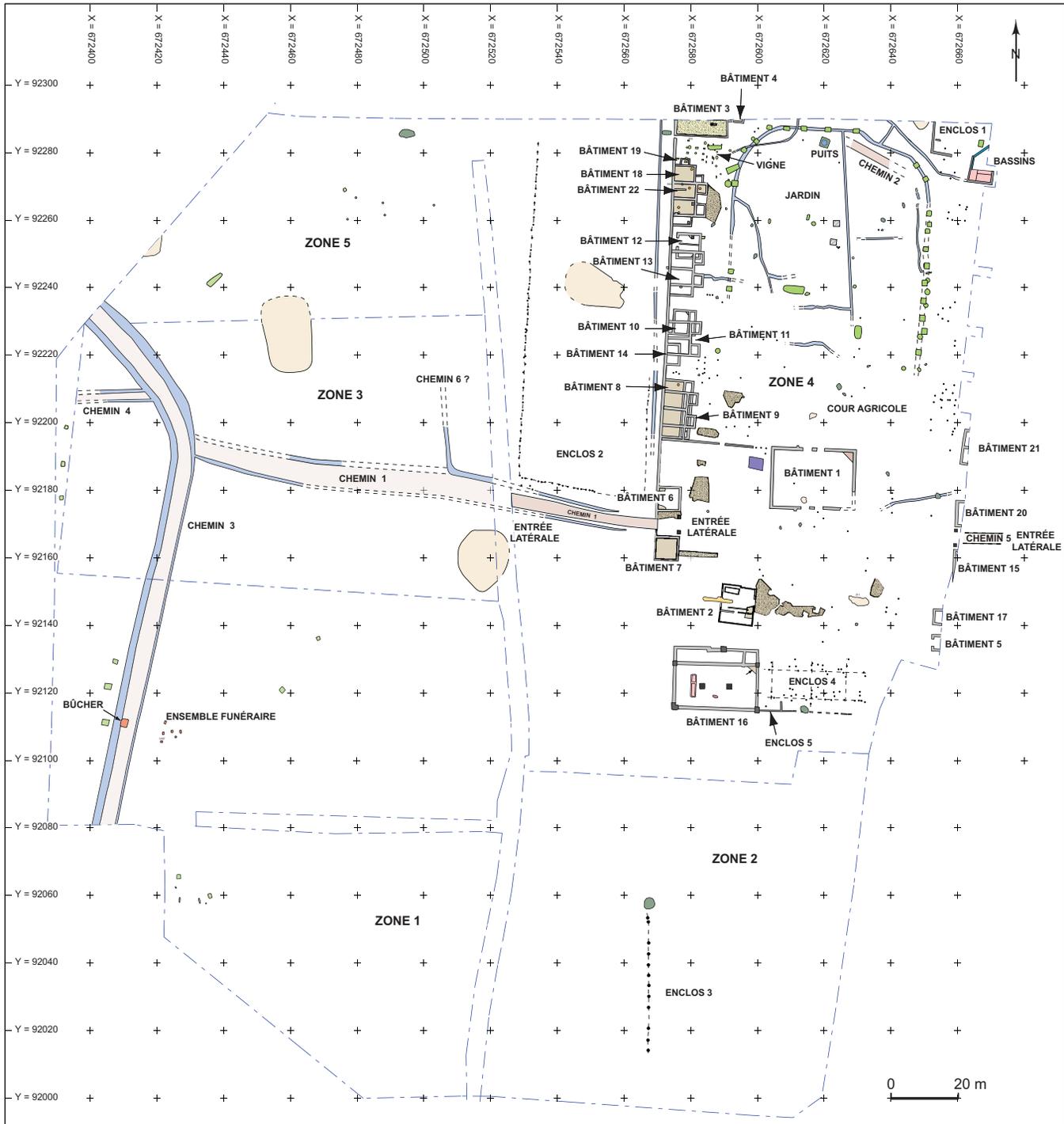
La *villa* de Champ Chalatras, occupée globalement du dernier quart du II<sup>e</sup> s. au IV<sup>e</sup> s. apr. J.-C., est implantée sur une basse terrasse de l'Allier notée Fx sur la carte géologique (310 m NGF), faiblement inclinée vers l'est. Cet établissement est situé à 700 m du cours actuel de l'Allier, à 1 km au sud-est du bourg des Martres-d'Artière et à une quinzaine de kilomètres au nord-est de Clermont-Ferrand (fig. 158). Ce secteur est traditionnellement dévolu à des cultures céréalières et possède en surface des sols bruns arables, essentiellement limoneux et de bonne aptitude agronomique au regard des critères actuels. Les formations superficielles surmontent un substrat constitué de graves. Ces dernières correspondent à des nappes alluviales d'époque würmienne, qui comportent notamment des sables et des graviers d'origine cristalline et volcanique (Derruau, 1949 ; Gachon, 1963).

## LE BÂTIMENT VINICOLE

L'édifice vinicole (bâtiment 16) est situé en bordure méridionale de la *pars rustica*. Il occupe une position relativement isolée, à l'écart de la plupart des autres structures archéologiques<sup>131</sup> (fig. 159 et 160). Le bâtiment de Champ Chalatras est situé à une trentaine de mètres seulement au sud-est du porche d'entrée occidental d'une voie privée

130. Cet article a été mis en ligne le 24 février 2010 dans la *Revue archéologique du Centre de la France*, vol. 48, 2009. URL : <http://racf.revues.org/1325>

131. Dans son *Traité d'agriculture* rédigé dans l'Antiquité tardive (probablement après 470), Palladius indique que le cellier à vin doit être « éloigné des bains, des étables, du four, des amas de fumier, des citernes et des eaux, et généralement de tout foyer d'exhalaisons méphitiques... » (Palladius, *De l'agriculture*, livre I, 18).



mur	excavation indéterminée	aire de battage ?
muret	aménagement en galets	tranchée horticole
fondation pour structure ornementale (statue, vasque, colonne ?)	chemin ( <i>via privata</i> )	fosse et massif de plantation
massif ou blocage de maçonnerie	chemin (chaussée non conservée)	trou de piquet
base de pilier	fossé	<i>dolium</i> en place
bassin en béton de tuileau	évacuation d'eau	aménagement de <i>tegulae</i>
sol en mortier de chaux (intérieur)	puits	limite d'emprise
sol en terre (intérieur)	fosse	hypothèse de restitution
sol empierré d'extérieur	fosse d'extraction	

**Fig. 159** – Plan général des vestiges gallo-romains (tous états confondus)  
de la fouille préventive de Champ Chalatras aux Martres-d'Artière (DAO : A. Boissy, Inrap).

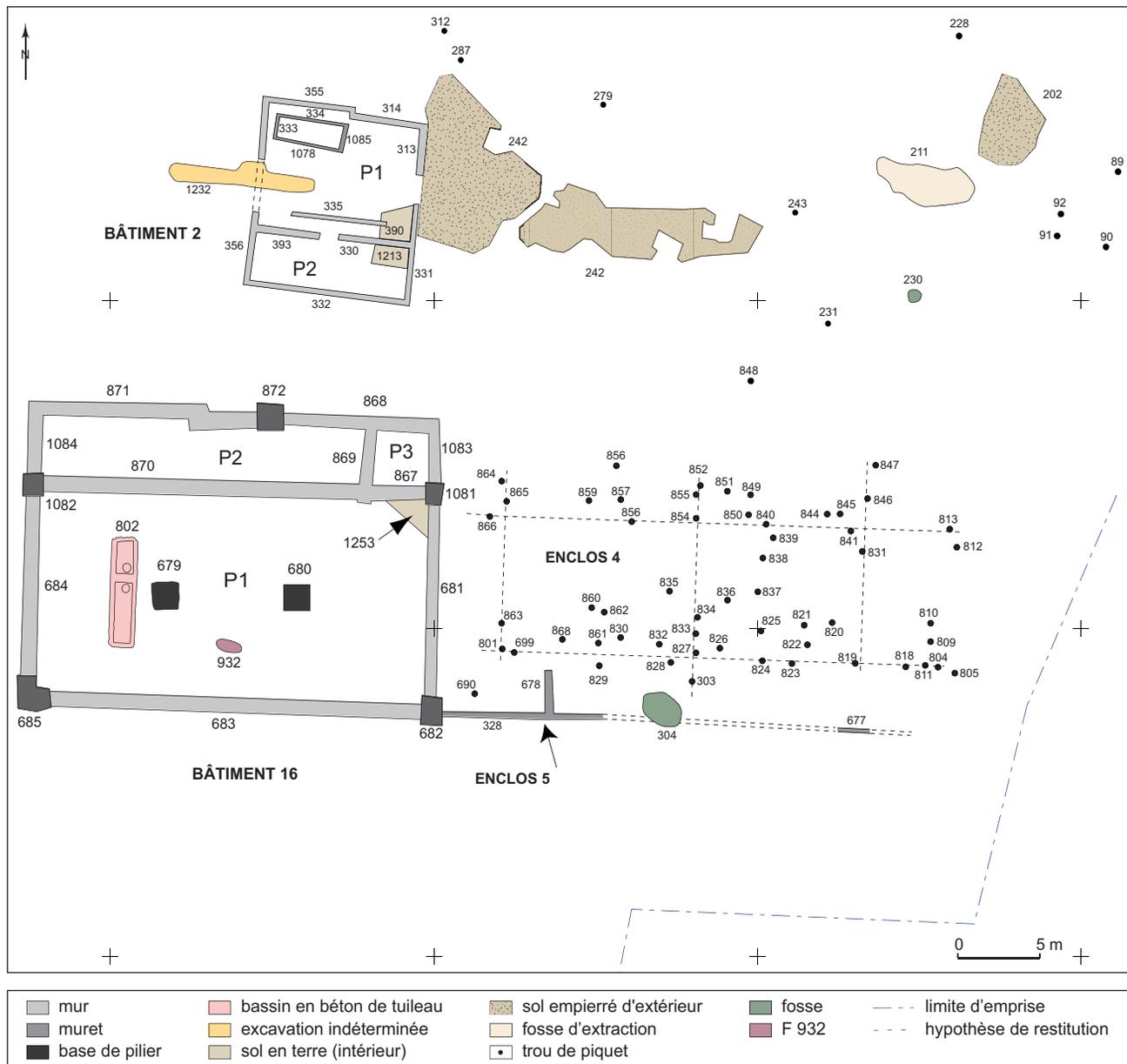


Fig. 160 – Plan du bâtiment viticole de la villa de Champ Chalatras aux Martres-d'Artière (DAO : A. Boissy, Inrap).

repérée sur plusieurs dizaines de mètres, ce qui peut faciliter le transport du raisin en chariot à partir de vignes éventuellement implantées en amont, sur des coteaux surplombant la basse terrasse alluviale. Une deuxième entrée latérale est repérée à 60 m au nord-est du bâtiment vinicole et correspond à l'accès oriental de la villa, du côté de la basse terrasse alluviale et de l'Allier.

L'édifice est orienté selon les points cardinaux, comme d'ailleurs l'ensemble des autres constructions antiques de la villa (fig. 160). Les vestiges du bâtiment, apparus entre

0,30 m et 0,50 m de profondeur sous le niveau du sol actuel, sont très arasés. Cette installation de production correspond à une vaste construction massive, de plan rectangulaire à deux nefs, d'une superficie globale de 459 m<sup>2</sup> (25,50 m x 18 m). Les différents murs, épais de 0,70 m à 1,05 m en fondation, constituent un ensemble architectural édifié sans ajout ultérieur de pièce. Cette dépendance comprend une grande pièce rectangulaire (P1) de 331,50 m<sup>2</sup> (25,50 m x 13 m) au sud (salle des machines), une unité architecturale de plan très allongé (P2) de 102,50 m<sup>2</sup>



**Fig. 161** – Les bassins à cuvette de vidange de la villa de Champ Chalatras aux Martres-d'Artière (cliché : P. Vallat, Inrap).

(20,50 m x 5 m) au nord-ouest et une petite pièce carrée de 25 m<sup>2</sup> (5 m x 5 m) dans l'angle nord-est. Aucune entrée n'a été repérée, mais il convient de préciser que plusieurs murs ne sont conservés qu'en fondation. Les sols, probablement en terre, ont disparu (excepté un petit lambeau) en raison de l'érosion et des labours récents, notamment à l'ouest où la grave est repérée à seulement 0,30 m de profondeur.

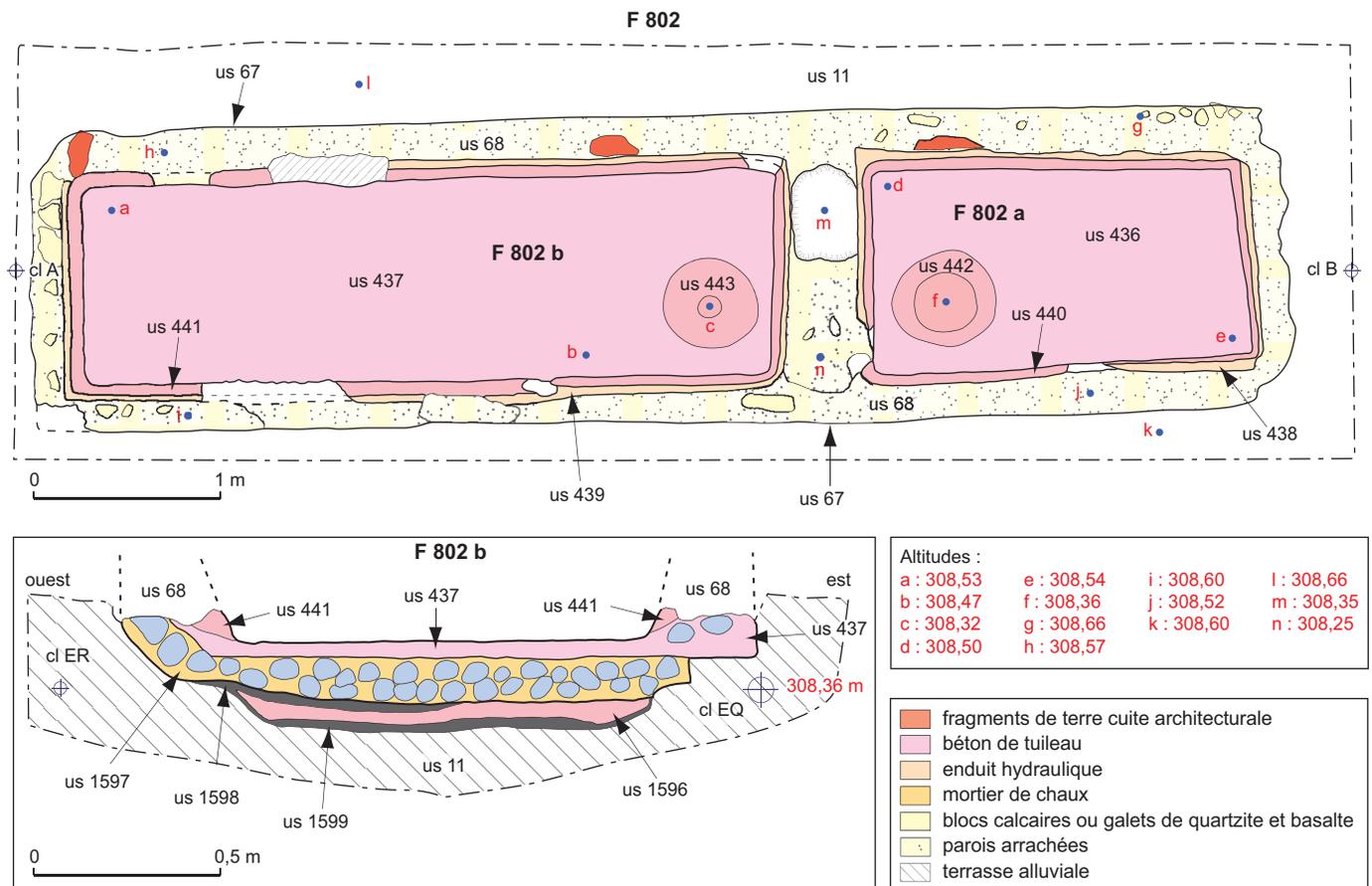
La grande pièce P1 a livré les bases maçonnées de deux piliers constituées de fondations carrées (F679 et F680), distantes de 6,30 m l'une de l'autre, rigoureusement centrées dans la salle et implantées selon un axe est-ouest à égale distance des différents angles des murs (fig. 160). Cette pièce est caractérisée par la présence, dans la partie ouest, de bassins à cuvette de vidange installés dans une fosse creusée dans la grave. Ces structures à enduit hydraulique, qui sont très arasées, ont fait l'objet d'une fouille manuelle complète et de recoupements ultérieurs à la mini-pelle (fig. 161 à 163). Un premier bassin (F802c) en béton de



**Fig. 162** – Vue en coupe des bassins à cuvette de vidange de la villa de Champ Chalatras aux Martres-d'Artière (cliché : P. Vallat, Inrap).

tuileau et de plan rectangulaire (3,60 m x 1,10 m), orienté nord-sud, sans escalier d'accès, a été installé dans le substrat alluvial qui a été décaissé à cette occasion sur 0,35 m de profondeur (US 1750). Seul le fond de la structure est conservé (US 1596) et se présente sous la forme d'un lit de béton hydraulique de 6 cm d'épaisseur. Une cuvette de vidange circulaire (diamètre sommital : 0,51 m), à profil tronconique (US 1751), a été repérée à 0,25 m du bord nord du bassin. Ce premier état n'a livré que quelques tessons de poterie datés du Haut-Empire, collectés dans le remblai de nivellement limono-sableux préalable à la construction (US 1599).

Une deuxième phase de construction est caractérisée par l'installation synchrone de deux nouveaux bassins en béton hydraulique, sans escalier d'accès et à cuvette de vidange (F802a et F802b). Un radier de fondation (US 1597) est construit sur le fond de l'ancienne cuve F802c au sud (sous F802b) et directement à la base de la fosse d'installation à l'extrémité nord (sous F802a), sur une épaisseur de 0,10 m à 0,13 m. Il est constitué de petits galets de quartzite et basalte hétérométriques (3 cm à 10 cm) qui sont liés par du mortier de chaux. Quelques fragments de céramique, collectés au sein de ce radier du deuxième état des bassins F802a et F802b, sont datés de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. ou du début du siècle suivant. Les parois externes des deux bassins (US 68), bâties d'un seul tenant, sont constituées de blocs calcaires non taillés et hétérométriques (6 cm à 18 cm), de galets non calibrés de quartzite et basalte (5 cm à 9 cm) et de quelques fragments de tuiles, qui sont liés par



- Us 11 : Grave correspondant au sommet de la basse terrasse alluviale (Fx) constituée de sables, de galets en quartzite et basalte, d'argiles et de limons
- Us 68 : Parois externes des bassins F802a et 802b (murets) constituées de blocs calcaires non taillés et hétérométriques (6 à 18 cm) + galets non calibrés de quartzite et basalte (5 à 9 cm) + quelques fragments de tuiles, liés par du béton hydraulique avec inclusions nombreuses de tuileau (plus ou moins grossières)
- Us 436 : Fond en béton hydraulique du bassin F802a (avec inclusions fines de tuileau)
- Us 437 : Fond en béton hydraulique du bassin F802b (avec inclusions fines de tuileau)
- Us 438 : Couche d'enduit hydraulique du bassin F802a (béton de tuileau relativement fin et sans bloc)
- Us 439 : Couche d'enduit hydraulique du bassin F802b (béton de tuileau relativement fin et sans bloc)
- Us 440 : Parois hydrauliques internes du bassin F802a constituées de béton de tuileau mi-fin
- Us 441 : Parois hydrauliques internes du bassin F802b constituées de béton de tuileau mi-fin
- Us 442 : Cuvette de vidange circulaire à fond plat du bassin F802a
- Us 443 : Cuvette de vidange circulaire à profil tronconique du bassin F802b
- Us 1596 : Fond en béton hydraulique du bassin F802c (avec inclusions fines de tuileau)
- Us 1597 : Fondation sous le fond du bassin F802b constituée d'un lit de petits galets de quartzite et basalte (3 à 10 cm) liés par du mortier de chaux beige
- Us 1598 : Sédiments limono-sableux brun foncé, homogènes et meubles (remblais ou colluvions)
- Us 1599 : Sédiments limono-sableux brun foncé, homogènes et meubles (remblais de nivellement préalable à l'installation du fond du bassin)

**Fig. 163** – Relevés des bassins à cuvette de vidange de la villa de Champ Chalatras aux Martres-d'Artière (DAO : A. Boissy, Inrap).

du béton hydraulique avec des inclusions nombreuses de tuileau plus ou moins grossières.

La cuve méridionale rectangulaire (F802b) est placée sur l'ancien bassin F802c, mais elle est caractérisée par des dimensions un peu plus importantes (4,10 m x 1,56 m ; épaisseur des parois : 0,30 m). Son installation sur le bassin précédent a nécessité un creusement plus large dans la terrasse alluviale (US 67). Le fond en béton hydraulique est épais de 4 cm à 6 cm (US 437) et ne présente pas

de joint d'étanchéité en quart-de-rond souvent identifié pour ce type de structure. Ce bassin possède une cuvette de vidange (US 443) similaire à celle du bassin F802c (diamètre sommital : 0,47 m ; profondeur : 0,17 m). La cuve septentrionale (F802a), également rectangulaire mais de dimensions plus réduites (2,20 m x 1,56 m ; épaisseur des parois : 0,30 m), est aussi caractérisée par la présence d'une cuve de vidange circulaire (diamètre sommital : 0,52 m ; profondeur : 0,15 m), aux parois subverticales et à large

fond plat (US 442). Le fond de la cuve est épais de 5 cm à 6 cm (US 436). Les parois internes des deux bassins présentent un chemisage de béton de tuileau mi-fin (US 440 et US 441).

La présence de bassins à cuvette de vidange dans la pièce P1 traduit vraisemblablement une activité de vinification. Il est désormais admis que ces bassins, installés en contrebas du pressoir ou du fouloir, sont utilisés pour recueillir le moût du raisin qui s'écoule d'un plateau de pressage contigu. La cuvette de vidange est destinée à faciliter le nettoyage du bassin collectant le jus de presse, notamment l'évacuation des « bourbes » de décantation (Buffat, 2005, p. 16).

Aucun vestige de pressoir n'est conservé (fondations de jumelles ou fosse de contrepoids, par exemple). Cependant, il est possible de supposer, à titre d'hypothèse, que le pressurage pouvait être réalisé en bordure occidentale des bassins, avec un pressoir installé initialement sur une plate-forme (radier surélevé) et/ou sur un socle bétonné. L'absence de vestige de base de pressoir dans le secteur ouest du bâtiment des Martres-d'Artière peut être due à des processus érosifs anciens et aux labours récents, car le substrat alluvial est ici repéré à seulement 0,25 m de profondeur. La forte compacité des graves peut d'ailleurs expliquer l'absence de fondations profondes au profit de soubassements de pressoir surélevés reposant sur la nappe alluviale. En outre, il est désormais envisagé que les pressoirs de la partie septentrionale de la province d'Aquitaine, soit l'aire géographique du Poitou, du Limousin et de l'Auvergne notamment, correspondent à des instruments entièrement en bois, probablement à vis centrale (Brun, 2006a, p. 104 et 2010, p. 232-233).

L'état d'arasement ne permet aucune certitude sur l'emplacement des foudres éventuels. La pièce P2 est un bon candidat mais on peut imaginer aussi qu'il y avait des foudres et des tonneaux dans la partie est de la pièce P1 (fig. 160). Si les pièces P2 et P3 sont susceptibles de correspondre à des salles de stockage et de vinification après pressurage et première décantation, il convient de souligner qu'aucun témoin archéologique n'a été mis au jour, en dépit d'un nettoyage fin, pour tenter de mettre en évidence d'éventuelles traces d'emplacement de contenants en terre cuite (alignement de fosses et/ou fonds de *dolia*, etc.). L'utilisation de tonneaux ou de foudres de bois, comme c'est souvent le cas au nord des régions méditerranéennes (Brun, 2010, p. 232), pourrait expliquer l'absence de trace archéologique.

La période de construction de cet ensemble architectural est datée de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C., d'après la

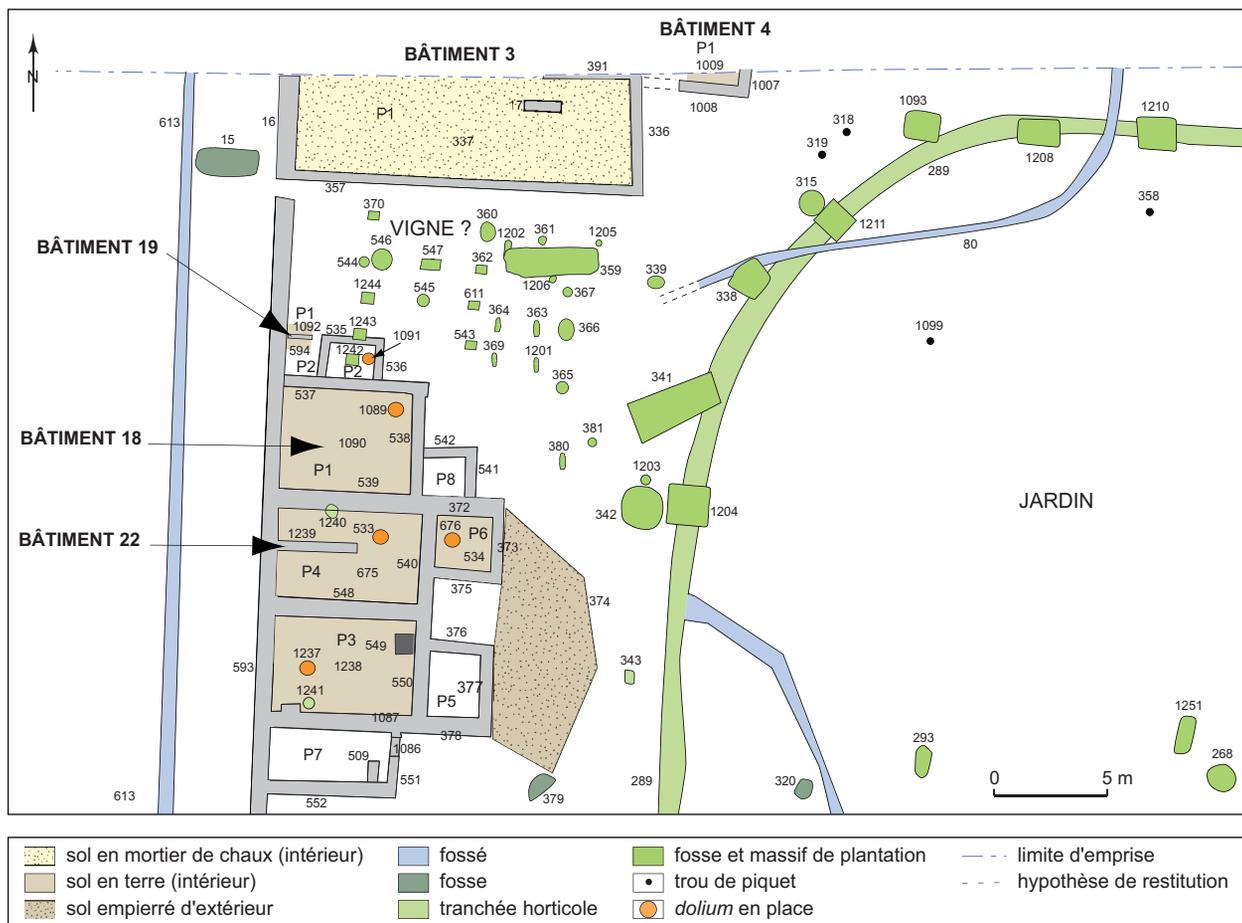
découverte de céramiques dans les blocages de fondation de certains murs, dont les éléments les plus récents (notamment des poteries sigillées) sont systématiquement produits des années 140-150 à 200-220 apr. J.-C. Il est même probable que l'installation de cet édifice date plus précisément du dernier quart du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. ou du début du siècle suivant, ce qui correspond à la première grande phase d'occupation de la *villa*. À cette période, la plupart des structures sont mises en place selon un vaste programme de construction. Dans le radier de construction du bassin F802b (US 1597), les fragments de poterie identifiés permettent de proposer un *terminus post quem* vers 140 apr. J.-C. Le lambeau de sol F1253 a livré quelques tessons de poteries, dont plusieurs de parois fines engobées produites à l'extrême fin du I<sup>er</sup> s. ou dans la première moitié du siècle suivant.

La phase d'abandon du bâtiment 16 est méconnue. Le comblement des bassins (F802, US 66) a fourni une vingtaine de tessons en céramique dont le *terminus post quem* est placé vers 140 apr. J.-C. Le mobilier collecté dans une couche de destruction surmontant directement les murs F868, F869, F870 et F1083 a livré des tessons de poterie datés, pour les plus récents, du début du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C. Aucun élément susceptible de correspondre à une occupation des bâtiments au cours du Bas-Empire n'a été observé, mais les indices d'une utilisation tardive ont pu disparaître en raison des processus érosifs. En l'état des données, il semblerait que le bâtiment vinicole fonctionne pendant une période plutôt limitée de quelques dizaines d'années, au cours desquelles on a toutefois modifié l'aménagement des bassins.

## DES PLANTATIONS DE VIGNES ?

À l'autre extrémité de la *pars rustica* de la *villa* de Champ Chalatras, des petites fosses alignées et deux tranchées parallèles ont été mises au jour sur un versant de pente très modérée et exposé à l'est de la terrasse alluviale (fig. 164). Ces structures en creux sont apparues lors du décapage mécanique général à une faible profondeur, comprise entre 0,50 m et 0,60 m sous le niveau de sol actuel. Les fosses et leurs abords immédiats ont fait l'objet d'une fouille manuelle fine, complète ou par moitié de leur remplissage, ainsi que des relevés presque systématiques en plan et en coupe.

Le regroupement de 27 fosses isolées et de deux tranchées de plantation représente une superficie globale et diachronique de 120 m<sup>2</sup> (12 m est-ouest x 10 m nord-sud). Le décapage mécanique a permis de mettre au jour plusieurs rangées de petites fosses, plus ou moins bien conservées en raison de l'érosion, qui regroupent des structures géné-



**Fig. 164** – Plan des fosses de plantation de vigne au sein de la villa de Champ Chalatras aux Martres-d'Artière (DAO : A. Boissy, Inrap).

ralement creusées jusque dans les graves de la terrasse alluviale. Ces fosses, alignées nord-sud comme l'ensemble des bâtiments de la *villa*, sont généralement distantes les unes des autres de 0,90 m à 1,20 m (bord à bord), soit environ 3 à 4 pieds romains. La profondeur (conservée) des structures dans l'encaissant, constitué essentiellement de sables et de petits galets, varie de 4 cm à 20 cm (moyenne de 14 cm), ce qui indique une ablation probablement assez importante (plusieurs dizaines de centimètres) et donc que la paléosurface de cet espace a été détruite. Certaines fosses ont pu totalement disparaître.

Il convient de souligner la diversité morphologique et métrique de ces structures ponctuelles (fosses ramassées curvilignes, ramassées carrées et allongées rectangulaires). On a regroupé les 27 fosses de Champ Chalatras, creusées probablement à la houe, en deux ensembles d'après l'examen morphologique : les excavations de forme ramassée définies par un rapport longueur/largeur compris entre 1 et 1,38

(21 cas, soit 77,78 %) et les structures allongées dont le rapport varie de 2,4 à 3 (6 exemplaires, soit 22,22 %).

Les fosses ramassées sont le plus souvent curvilignes (3 circulaires, 8 subcirculaires et 2 ovalaires), mais également souvent carrées aux angles légèrement arrondis (7 individus) ou exceptionnellement rectangulaire (1 cas). Les dimensions des structures de Champ Chalatras sont très variables (24 cm à 81 cm de long pour 21 cm à 79 cm de large). Les structures carrées sont généralement comprises entre 44 cm et 63 cm de côté (soit approximativement 1,5 à 2 pieds romains), à l'exception d'un exemplaire beaucoup plus petit (22 cm x 21 cm).

Les dimensions des fosses allongées, disposées en deux rangées sur leur petit côté (fig. 164 et 165), varient de 55 cm à 78 cm de long (2 à 2,5 pieds environ) pour 21 cm à 31 cm de large (1 pied romain environ ou la largeur d'un fer de bêche). Il convient de signaler également la présence de deux tranchées étroites et distantes en moyenne de 1,20 m



1

**Fig. 165** – Fosses de plantation allongées de la villa de Champ Chalatras aux Martres-d'Artière (clichés : P. Vallat, Inrap).

(F1260 et F1261), correspondant à des légers creusements rectilignes et linéaires (largeur : 0,25 m à 0,30 m), qui ont été observés sur quelques mètres de long en bordure et parallèles aux rangées de fosses.

Le profil de l'ensemble des fosses est généralement à fond plat (en gouttière). Seuls deux exemplaires présentent une base irrégulière, susceptible de témoigner des impacts d'outils utilisés pour leur creusement et/ou de nœuds de ceps de vigne. Les négatifs des racines qui ont poussé dans les fosses n'ont pas été observés, mais le remplissage est de teinte très sombre et meuble, ce qui ne facilite pas les observations fines. Les parois relativement symétriques sont généralement verticales à subverticales (16 cas en cuvette) ou légèrement obliques (11 exemplaires en pyramide inversée), autant parmi les structures ramassées que celles qui sont allongées.

Ces structures excavées sont toutes caractérisées par un comblement constitué de sédiments fins limono-sableux brun foncé, meubles et homogènes, qui tranche avec l'engraissement de la terrasse alluviale. Ce remplissage uniforme ressemble à l'horizon de terre arable actuellement cultivé. Quelques gros galets hétérométriques (8 cm à 14 cm) ont parfois été observés au fond des fosses. Les tessons de céramique sont peu nombreux au sein des remplissages mais généralement bien conservés et parfois de dimensions supérieures à 3 cm. Les fosses qui ont fait l'objet de prélèvements des sédiments ont également livré, après tamisage, des charbons de bois, des petits fragments d'ossements de faune (souvent inférieurs à 1 cm) et de nombreuses coquilles



2

d'escargots de très petites dimensions. Le remplissage des fosses pourrait ainsi traduire la présence d'un dépôt de compost placé dans chaque excavation, comme le préconisent les agronomes anciens (Billiard, 1913, p. 328-341 et 1928, p. 76-85). On n'a pas observé de stratification interne dans le comblement unique des fosses (le mobilier est présent tant en haut qu'en bas du remplissage), mais seule la partie inférieure des excavations est conservée.

La datation des fosses ne repose que sur le mobilier céramique découvert en position secondaire dans certains complements et sur quelques très rares éléments de chronologie relative ou d'analyse spatiale. La plupart des structures documentées ont livré un mobilier exclusivement daté du Haut-Empire. Quelques fosses, de forme ramassée ou allongée, ont fourni des ensembles de poteries dont le *terminus post quem* est placé au II<sup>e</sup> s. apr. J.-C., sans précision supplémentaire. Ces structures, assurément circonscrites dans les limites de l'établissement, pourraient être rattachées à la première phase de construction des bâtiments de la villa au cours du dernier quart du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.

Il n'est pas établi que toutes ces fosses soient synchrones, d'autant que leur répertoire morphologique est plutôt varié. Mais il n'est pas possible d'établir une chronologie plus précise, à partir des différentes formes rencontrées. Deux excavations, dont l'une allongée et rectangulaire (F1202) et l'autre ramassée subcirculaire (F1206), ainsi que les deux tranchées (F1260 et F1261) sont recoupées par une grande fosse (F359, peut-être un massif horticole) dont le remplissage est caractérisé par un *terminus post quem* de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. ou du début du siècle suivant. D'après les recoupements observés, les deux tranchées correspondent à une phase (de plantation ?) antérieure aux fosses F361, F363 et F1201. La couche de remblaiement, qui surmonte directement l'ensemble des fosses, a livré un mobilier céramique dont les tessons les plus récents sont datés de la fin du II<sup>e</sup> s. ou du début du siècle suivant.

Cet ensemble de petites fosses alignées et de deux tranchées est probablement creusé pour des plantations. Les dimensions très réduites des structures en creux permettent toutefois d'exclure l'hypothèse d'un verger, dont les fosses sont généralement plus grandes. Les petits creusements mis au jour sont susceptibles de correspondre à un clos de vignes, mais cette interprétation reste hypothétique.

Ces structures occupent presque tout l'espace non bâti de ce secteur, dans l'angle nord-ouest de la cour agricole, entre un bâtiment de stockage au sud (plusieurs jarres au contenu indéterminé encore en place dans le sol de certaines pièces), un édifice d'habitation éventuelle au nord (sol en *terrazzo*, en périphérie immédiate de la partie résidentielle) et un mur de clôture à l'ouest. Il pourrait s'agir d'un clos de vignes abritées du vent et surtout des gelées printanières fréquentes dans ce secteur proche de l'Allier. On n'est donc pas en présence d'une vaste plantation de vignes extérieure à l'exploitation, mais plutôt d'un espace interne susceptible d'être dévolu à la culture de quelques pieds, peut-être à vocation fruitière et/ou ornementale au sein d'une riche *villa*. Cet hypothétique clos de vigne borde au sud un grand bâtiment rectangulaire qui pourrait appartenir à l'ensemble résidentiel. On a peut-être recherché ainsi, selon des critères esthétiques chers à certains auteurs latins et parfois éloignés des préoccupations agronomiques, la présence d'une plantation ornementale de vignes.

La présence possible de vignes sur une basse terrasse würmienne, dont le sous-sol est particulièrement drainant, est finalement un cas de figure plutôt usuel à l'époque romaine, comme par exemple à la Ramière à Roquemaure dans le Tarn (Sauvage, 2001, p. 14) ou à Bruyères-sur-Oise dans le Val-d'Oise (Toupet, Lemaître, 2003b, p. 210). Les

terrasses caillouteuses würmiennes assurent souvent la production d'un vin de qualité<sup>132</sup>.

Quelques données métrologiques peuvent être évoquées, mais elles sont de portée limitée. L'écartement observé entre les fosses aux Martres-d'Artière correspond plutôt bien aux propositions évoquées pour des vignes basses par les auteurs romains (Billiard, 1913). La disposition relativement régulière des fosses, observée sur certaines rangées de Champ Chalatras, est préconisée par différents auteurs romains, agronomes ou poètes, sensibles à la beauté des plantations ordonnées avec des alignements réguliers (Columelle, *De l'agriculture*, III, 18, 1 ; Virgile, *Les Géorgiques*, II, 277-284). Les rangées de plantation (au moins six dénombrées) présentent des équidistances entre elles (axe à axe) qui varient de 1,15 m à 2,20 m (4 à 7 pieds romains environ), ce qui est plutôt courant dans l'Antiquité, mais il est possible que tous les rangs ne soient pas synchrones (fosses très différentes dans leur morphologie).

Les structures carrées correspondent relativement bien aux fosses de plantation viticole du type 3 de Boissinot (2001, p. 52, fig. 11). La diversité morphologique et métrique des trous curvilignes de Champ Chalatras (type 2 de Boissinot, 2001, p. 52, fig. 11) s'apparente, par exemple, aux rangées de fosses viticoles d'époque républicaine découvertes dans la campagne de Nîmes, plus particulièrement sur le secteur 1 (Monteil *et al.*, 1999, p. 71-79). Des fosses viticoles ramassées similaires ont été notamment observées en Provence et dans la vallée du Rhône pour l'époque romaine. Ce type de fosse est utilisé dans l'Antiquité pour un seul plan de vigne.

Les structures allongées de Champ Chalatras correspondent à une forme subrectangulaire et relativement régulière (type 4 de Boissinot, 2001, p. 52, fig. 11), qui est caractéristique de nombreuses plantations viticoles dans l'Antiquité (depuis l'époque républicaine en Narbonnaise). Il s'agit d'ailleurs du type de fosse le plus souvent mentionné au sein des plantations de vignes gallo-romaines dans le sud de la France (Vidal, 2000, p. 361-368). On considère, comme le précisent les agronomes antiques, que ces structures linéaires peuvent accueillir un plant à chaque extrémité de l'excavation (Billiard, 1913, p. 271-277 et p. 295 ; Bradford, 1950, p. 90 ; Amouretti, 1988, p. 8).

Les dimensions des six fosses allongées sont en adéquation avec les préceptes d'agronomes latins et avec certaines découvertes archéologiques, comme à Lapalud (Vaucluse) où les fosses présentent une longueur moyenne de 77 cm

132. De tels secteurs alluviaux sont d'ailleurs recommandés par les agronomes anciens (Columelle, *De l'agriculture*, III, 11, 8).

(Boissinot, Roger, 2003, p. 233). Il s'agit cependant d'exca-vations de dimensions relativement réduites en comparaison avec d'autres fosses très allongées découvertes en Gaule romaine, ou celles préconisées par Columelle qui indique que les *alvei* doivent correspondre à 3 pieds romains de long, soit 90 cm environ (Columelle, *De l'agriculture*, III, 13, 3).

Les deux tranchées F1260 et F1261 pourraient également correspondre à des creusements de plantation de vigne (*sulci* éventuelles), en raison de leurs correspondances avec des traces viticoles mises au jour à plusieurs reprises en Narbonnaise (Vidal, 2000, p. 350-352, fig. 263 à 266). L'espacement observé entre les deux tranchées repérées à Champ Chalatras est plutôt réduit au regard des données acquises en Italie (vignes avec cultures intercalaires ou peut-être sur arbre) ou dans certaines plantations du Midi (Vidal, 2000, p. 353, tabl. 7 et 8). Cependant, des dimensions d'espacement similaires sont reconnues pour des défoncements de certains vignobles antiques de la Gaule méditerranéenne, comme au mas Carbonnel à Nîmes (Sauvage, 1993) ou à Saint-Jean-du-Désert vers Marseille (Boissinot, 1995). La largeur de chacune des deux tranchées des Martres-d'Artière, à fond plat et parois subverticales, correspond, en moyenne, à 1 pied romain.

## LES AUTRES INDICES ARCHÉOLOGIQUES RECENSÉS DANS LE BASSIN CLERMONTOIS

Différents autres indices archéologiques suggèrent, à des degrés de fiabilité divers, la présence d'une activité de viticulture dans le bassin clermontois. Un examen critique s'impose sur la validité respective de ces données.

### LES POSSIBILITÉS DE BÂTIMENTS À USAGE VINICOLE

Le réexamen des données archéologiques d'une fouille de sauvetage réalisée en 1993 à Romagnat, commune située à quelques kilomètres au sud de Clermont-Ferrand, permet d'identifier un probable édifice vinicole, qui avait été interprété, en première analyse, comme « un bâtiment présentant toutes les caractéristiques d'une huilerie (dont la matière première pouvait être la noix) »<sup>133</sup> (Liégard, 1995, p. 82).

133. À l'occasion de la fouille de la *villa* de Maréchal à Romagnat en 1993 (responsable : S. Liégard, Inrap), plusieurs phases successives d'occupation d'un établissement agricole ont été identifiées, s'étendant de la période tibérienne jusqu'à l'Antiquité tardive. Après la démolition et le nivellement de structures datées de la période comprise entre Tibère et le milieu du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C., de nouveaux bâtiments sont construits dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> s., à l'intérieur des limites du mur d'en-

La fouille a notamment permis de mettre au jour, pour la phase datée du milieu du II<sup>e</sup> s. au milieu du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C., un édifice probablement vinicole, rectangulaire et allongé, de 100 m<sup>2</sup> de superficie (« bâtiment 2 »), qui est orienté est-ouest (fig. 166). Les murs de cette construction ont été édifiés avec deux parements de moellons de basalte équarris, liés par du mortier de chaux et de pouzzolane reposant dans des tranchées de fondation aveugles (profondeur moyenne : 0,70 m ; largeur : 0,80 m). Les ouvertures des différents bâtiments construits lors de cette phase présentent toutes les mêmes caractéristiques : de part et d'autre des seuils, deux blocs de granite taillés sont insérés dans les fondations. Ces derniers possèdent sur leur face supérieure une encoche rectangulaire pour accueillir la crapaudine et une encoche linéaire qui devait permettre l'encastrement des piédroits de la porte. Le « bâtiment 2 » est recouvert d'une toiture en tuiles.

Ce « bâtiment 2 » est divisé en trois pièces, accueillant des installations de pressurage (bloc d'assise rectangulaire d'un pressoir à levier, bassins), ainsi que deux foyers. La partie ouest de l'ensemble de pressoirs comporte un radier de pierres qui correspond à la fondation des fouloirs/pressoirs. Le bloc à deux encoches en place devant le deuxième bassin correspond non à un bloc d'assise des jumelles du pressoir à levier, mais au bloc d'assise des poteaux guidant le levier. Il convient donc de restituer 2 (ou 4 ?) pressoirs alternés ou non avec des fouloirs, qui fonctionnent avec un levier fixé soit entre deux jumelles ancrées dans des blocs disparus, soit dans le mur du fond. Le système de manœuvre pouvait être à vis ou à treuil sur bloc ou caisse de pierres. Le reste du bâtiment semble bien adapté à un chai (communication de J.-P. Brun, 2009).

Quatre bassins rectangulaires et alignés nord-sud sont construits à l'intérieur de l'édifice, dont les fonds sont composés d'une couche de béton de tuileau, mais apparemment sans cuvette de vidange (communication orale de S. Liégard, 2008). La présence de creusements sub-circulaires (de 20 cm à 30 cm de diamètre environ selon les exemplaires), observés aux angles septentrionaux des bassins sud et nord, n'est peut-être pas anodine. La cuvette de vidange de certains bassins viticoles est parfois constituée d'un récipient en céramique (communication orale de J.-P. Brun, 2008). La partie orientale de la construction correspondrait à l'entrepôt de stockage (pièce rectangu-

ceinte de l'habitat rural précédent. Les responsables d'opération ont interprété cet ensemble de bâtiments agricoles comme la *pars rustica* d'une *villa*, dont la *pars urbana* se situerait à proximité immédiate, en bordure septentrionale du chemin rural actuel (Liégard, 1995, p. 82).

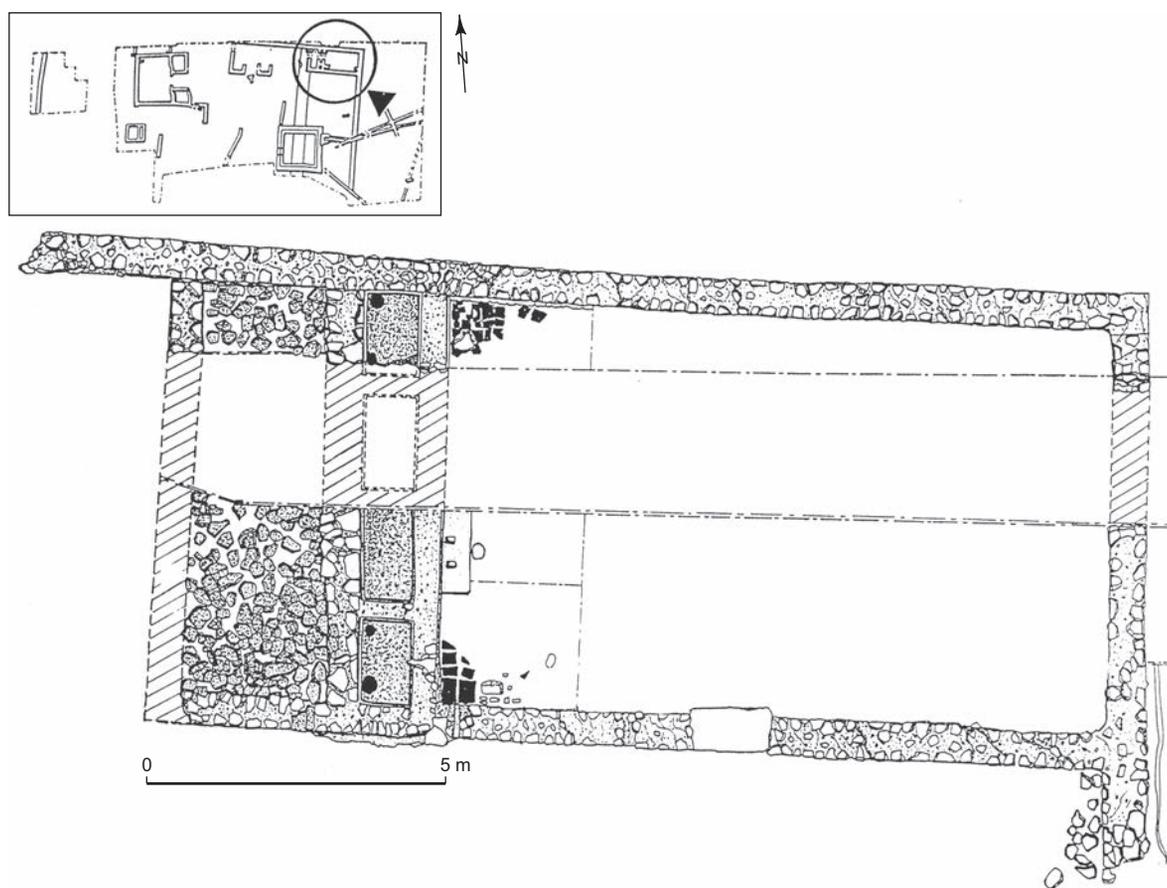


Fig. 166 – Plan du bâtiment de la villa de Maréchal à Romagnat (d'après Liégard, Fourvel, 1996, fig. 115, p. 147).

laire de 70 m<sup>2</sup> de superficie). Au sud-ouest du bâtiment, un troisième foyer aménagé sur *tegulae* a été mis au jour.

On peut raisonnablement envisager que les structures mises au jour à Romagnat correspondent à une installation vinicole. S. Liégard n'exclut d'ailleurs pas, dans la publication des fouilles datée de 2000, que ces vestiges traduisent une activité associée à la viticulture (Liégard, Fourvel, 2000, p. 25-26).

Nous avons engagé un examen systématique des plans de bâtiments antiques repérés dans la région clermontoise qui seraient susceptibles de correspondre à des chais. La recherche spécifique de constructions de plan rectangulaire très allongé a été privilégiée. Un des établissements ainsi photographié serait susceptible de posséder des installations vinicoles, mais il ne s'agit que d'une hypothèse de recherche. Des dépendances, situées en périphérie nord-ouest de l'aile septentrionale de la vaste et riche *villa* des Guérins à Glaine-Montaigut (I<sup>er</sup>-IV<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), ont en effet retenu notre attention. L'établissement rural antique, uniquement

documenté par des prospections terrestres et aériennes, est repéré sur près de 3 ha de superficie tous états confondus. Des constructions gallo-romaines ont été photographiées à différentes reprises, lors de survols aériens, par les membres du Centre d'études et de recherches d'archéologie aérienne (CÉRAA) entre 1987 et 1997 (avec un schéma sommaire de restitution), ainsi que par P. Bet en 1992 (Vallat, 2002, p. 1058-1062) et plus récemment par B. Dousteyssier. Un redressement précis et une restitution analytique détaillée d'une photographie aérienne ont été réalisés en 2002 par S. Laisné et V. Tripeau (Dousteyssier *et al.*, 2004, fig. 15).

L'examen des différents clichés aériens de cet établissement a permis de repérer un ensemble de deux ou peut-être trois grandes pièces, alignées en enfilade et de plan rectangulaire très allongé, au sein de la partie probablement agricole de la *villa* au nord-ouest. Il est bien évident que cet indice éventuel de chais antiques, uniquement documenté par des clichés aériens et des prospections de surface, demande à être vérifié en fouille. En fait, il convient de

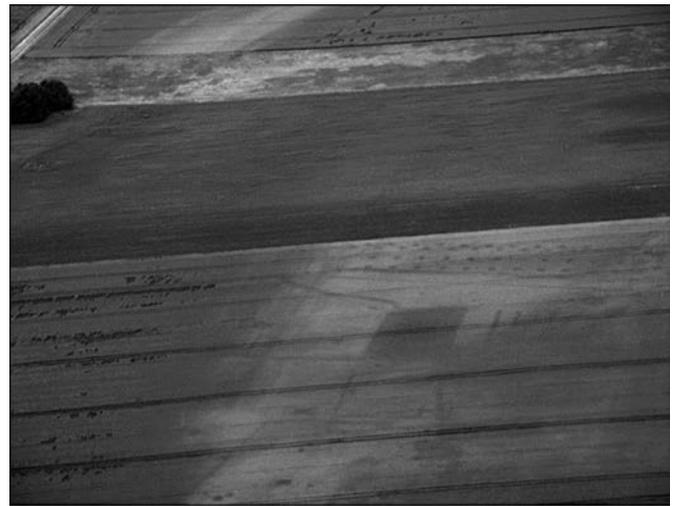
souligner que les fonctions des grands bâtiments de plan rectangulaire allongé peuvent être variées.

### LES TRACES DE PLANTATION PLUS SPÉCIFIQUEMENT LIÉES À LA VITICULTURE

Une évaluation réalisée en 2001 par C. Mennessier-Jouannet à La Roche-Blanche, à l'emplacement de la ZAC de la Novialle, localisée à une dizaine de kilomètres au sud de Clermont-Ferrand dans la Limagne des Buttes, a révélé la présence d'un « ensemble de rangées de plantation que leur morphologie rapproche des plantations de vignobles romains maintenant bien connus dans le midi de la France » (Mennessier-Jouannet, 2002). Mais ces fosses anciennes, de forme ramassée subcirculaire, régulièrement réparties, liées entre elles par d'étroites tranchées et implantées perpendiculairement à un drain antique comblé de blocs de basalte calibrés, ne sont pas datées avec assurance de la période romaine selon la responsable d'opération (Mennessier-Jouannet, 2001, p. 11-12 et 2002, p. 105).

Le dépouillement systématique de l'ensemble des clichés aériens réalisés par le CÉRAA depuis 1977, par D. Miallier en 1997 et surtout par B. Dousteysier entre 2003 et 2007, a révélé la présence, dans la région clermontoise, de plusieurs ensembles de petites excavations alignées, tout particulièrement à proximité de la *villa* de Champ Chalatras sur la basse terrasse alluviale (communes des Martres-d'Artière et de Pont-du-Château). La recherche a particulièrement porté sur la présence de petites excavations (de forme parfois allongée), organisées en alignements réguliers de plusieurs rangées sur des surfaces assez importantes. Ces indices d'activité agricole sont susceptibles de correspondre à des fosses de plantation de vigne, mais seuls de vastes décapages archéologiques pourront confirmer ces hypothèses.

Plusieurs indices éventuels de champs de plantation ont retenu notre attention sur les terrasses alluviales de l'Allier, aux environs de la *villa* des Martres-d'Artière. À 500 m au nord-est de l'établissement de Champ Chalatras, D. Miallier a repéré en 1997 « quatre rangées parallèles de trous de poteau (environ 15 trous de 1 m de diamètre par rangée), bordées sur deux côtés par un fossé » (Miallier, 1999, p. 94). De nouveaux clichés aériens de cet ensemble ont été réalisés par B. Dousteysier en 2004 (fig. 167). Il a observé la présence d'autres aménagements aux abords des excavations et un ramassage de surface a livré une concentration de mobilier gallo-romain, notamment de nombreux fragments de *tubuli* d'hypocauste, mais aucun vestige préromain n'est repéré au sol (Dousteysier, 2005, p. 24-26).

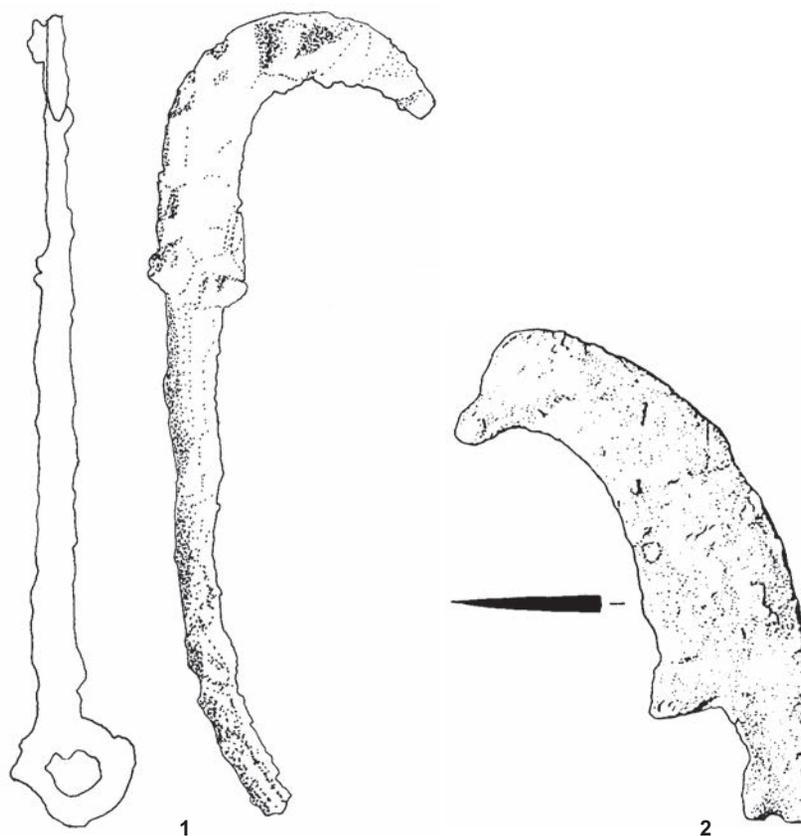


**Fig. 167** – Photographie aérienne de structures gallo-romaines et de traces agraires (plantations de vignes ?) aux Martres-d'Artière (d'après Dousteysier, 2005, p. 24).

Il pourrait s'agir d'un habitat antique bordant un chemin privé avec des fossés bordiers, le long duquel des plantations (de vigne ?) auraient été aménagées selon une orientation est-ouest. Les excavations alignées sur quatre rangs, de forme apparemment allongée, sont régulièrement distantes les unes des autres et représentent une extension (partielle ?) de plusieurs centaines de mètres carrés de superficie. Cependant, les fosses visibles sur les clichés aériens paraissent plus grandes que les dimensions indiquées dans le compte-rendu publié en 1999. Il est évident que la fonction et les datations de cet ensemble restent à préciser. Seul un vaste décapage archéologique serait susceptible de confirmer l'hypothèse de plantations.

Entre la *villa* de Champ Chalatras et les aménagements précédents, soit à quelques dizaines de mètres au nord-est de l'établissement domanial antique fouillé en 2008, B. Dousteysier a photographié en survol aérien d'autres petites fosses non datées, de forme plutôt allongée, et alignées assez régulièrement le long d'un fossé d'orientation nord-sud (Dousteysier, 2007b, p. 356-357). Cet ensemble de traces agraires (*alvei* ?) est constitué d'une dizaine de rangées parallèles. Plus au sud sur la commune voisine de Pont-du-Château, toujours sur une basse terrasse de l'Allier, à 3,5 km de Champ Chalatras, d'autres alignements de petites fosses apparemment curvilignes sont repérés au Buisson, mais aucune attribution chronologique n'a été établie (Dousteysier, 2007b, p. 436-437).

Il est évident que la fonction précise et les datations de ces différents ensembles de traces agraires probables,



**Fig. 168** – Outils à usage probablement viticole découverts dans le Puy-de-Dôme : 1, serpette à vendanger de Chambussière à Pont-du-Château (dessin : B. Rialland, *Inrap*) ; 2, serpe à tailler la vigne (?) de Maréchal à Romagnat (dessin : A. Urgal, in Liégard, Fourvel, 1996, fig. 27, p. 29). Sans échelles.

localisés exclusivement sur des terrasses alluviales de l'Allier, restent à préciser.

### LES OUTILS LIÉS À LA VITICULTURE

À Pont-du-Château, sur le site de Chambussière (champ Lamet 5), qui a fait l'objet d'une fouille préventive entre octobre 2006 et janvier 2007 (responsable d'opération : D. Pelletier ; responsable du secteur gallo-romain : P. Vallat), a été découverte une petite serpette en fer (longueur complète : 11,8 cm) dans le comblement d'une cave associée à un petit habitat rural daté du Haut-Empire (fig. 168, n° 1). Elle présente une lame simple, aplatie, recourbée en formant un petit croissant, munie d'une soie courte pour l'emmanchement (retournée à la base comme c'est parfois le cas) et d'un anneau de suspension. Il s'agit du type « serpette en équerre » (Vernou, 2001), sans ergot au dos de la lame (ce dernier étant surtout présent pour

les serpes à talon utilisées pour la taille hivernale). Ce type de « serpette en équerre » peut correspondre à un « couteau de vendange » ou à une « serpette à vendanger », généralement utilisé pour couper la queue du raisin grâce à un mouvement tournant. Les dimensions de l'outil correspondent à celles rencontrées pour les autres serpettes, qui sont généralement comprises entre 12 cm et 15 cm de long.

Dans la partie agricole de la *villa* de Maréchal à Romagnat (contexte du milieu du II<sup>e</sup> s. au milieu du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), fouillée en 1993 par S. Liégard, une serpe en fer a été découverte (Liégard, Fourvel, 2000, p. 29, fig. 27, n° 1113-3). Il s'agit d'un instrument à main, constitué d'une lame courte et recourbée dans la partie supérieure (environ 20 cm de long et tranchant de 4 cm de large au maximum, d'après le dessin de A. Urgal). La pointe est endommagée par la corrosion et l'emmanchement à soie n'est conservé que sur 3 cm de long (fig. 168, n° 2). Le dos de l'outil est très légèrement en arrière de l'axe d'emmanchement. Mais

les serpes dites de vigneron peuvent servir en réalité à des tâches agricoles variées, dont notamment la taille des jeunes sarments de vigne (Brun, Laubenheimer, 2004 ; Brun, 2005, p. 114-115). Il convient de souligner qu'il s'agit du deuxième indice viticole, après le bâtiment décrit précédemment, originaire de la *villa* de Maréchal.

## LES DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES

D'autres indices d'une activité viticole dans le bassin clermontois sont fournis indirectement par l'examen des témoignages iconographiques. D'après la découverte de plusieurs représentations du dieu Bacchus, on a constaté une certaine « popularité » apparente de ce dieu dans la Limagne des Buttes. Il est représenté sous la forme d'une sculpture en marbre blanc (tête de Bacchus enfant ?), trouvée au Bouys en périphérie nord du chef-lieu de *civitas*, d'un « masque de Bacchus jeune » taillé dans l'arkose à Chanturgue, localité située également à proximité de Clermont-Ferrand, mais aussi plus modestement sur des lampes à huile découvertes à l'hôpital Sainte-Marie de Clermont-Ferrand (faubourg du chef-lieu ?) et parmi des crémations gallo-romaines de l'ensemble funéraire de Champmot à Pérignat-sur-Allier (Vallat, 2002, p. 573 et p. 635).

Plusieurs autres représentations de Bacchus sont signalées au sein même de la ville antique d'*Augustonemetum*, notamment sur le site du Palais de Justice, où quatre panneaux décorés chacun d'un masque bachique sont identifiés dans le registre supérieur d'un tambour de colonne (Espérandieu *et al.*, 1907-1981, vol. 2, p. 392, n° 1594). Différents autres sites clermontois, certains mal localisés, ont livré des représentations de Bacchus, mais uniquement sous la forme d'une statuette en bronze (Taillandier, 1969, p. 32, n° 246) et de figurines en terre blanche de l'Allier conservées au musée Bargoin à Clermont-Ferrand (Josien-Fau, 1993, p. 22) ou provenant de la collection de L. Esmonnot au musée Pierre-Noël de Saint-Dié (Desforges *et al.*, 1970, p. 460-461).

Toutefois, il est possible que les représentations de Bacchus en Limagne ne soient que la traduction de la mentalité des consommateurs de vins importés. Les figurations dionysiaques, généralement stéréotypées, correspondent à des thématiques religieuses et funéraires fréquentes, souvent sans rapport avec une production locale de vin. En outre, la concentration relative des représentations de Bacchus dans le bassin clermontois n'est peut-être qu'apparente et due à un « effet de source » : la région de Clermont-Ferrand bénéficie, en effet, d'une activité archéo-

logique largement supérieure par rapport au reste du Puy-de-Dôme et des autres départements auvergnats.

Parmi les dépôts cultuels découverts dans le sanctuaire de source à Chamalières, A.-M. Romeuf et M. Dumontet mentionnent des grappes de raisin représentées sur certains *ex voto* (5 % de l'ensemble des dépôts du sanctuaire). La symbolique de ces offrandes évoque la déesse-mère, mais également des symboles d'abondance qu'il était naturel d'offrir aux divinités des eaux qui personnifiaient la fertilité (Romeuf, Dumontet, 2000).

## LA QUESTION DES AMPHORES DE PRODUCTION RÉGIONALE

La faible représentation des amphores vinaires d'importation observée sur les sites de consommation gallo-romains a été parfois évoquée comme un indice d'une production viticole locale. En 1959, G. Fournier mettait ainsi en relation le ralentissement des importations d'amphores vinaires italiques au I<sup>er</sup> s. apr. J.-C., observé en Basse-Auvergne, avec l'émergence d'une viticulture arverne (Fournier, 1959, p. 162). Il est vrai que les amphores vinaires d'importation gallo-romaines sont assez rarement identifiées dans le bassin clermontois (Vallat, 2002), alors que les conteneurs italiques sont massivement représentés à La Tène finale, notamment sur les *oppida* arvernes du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (Loughton, 1997 ; Loughton, Jones, 2000). Parmi les rares amphores vinaires importées, les quelques types reconnus (Dressel 2/4, Oberaden 74, Haltern 70) ne sont, pour la plupart, plus acheminés à partir du milieu du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. Les amphores à vin dites « gauloises », diffusées notamment dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. et au siècle suivant, sont généralement peu nombreuses dans le bassin de Clermont-Ferrand.

Mais un tel constat, formulé à partir de l'observation de la part plutôt réduite des conteneurs vinaires d'importation, d'ailleurs nullement limité au bassin clermontois en Auvergne, ne peut déboucher sur une interprétation mettant en perspective, sans véritable précaution, la part limitée des amphores d'importation avec une production locale de vin. En outre, la proportion des contenants en matériaux périssables (tonneaux, outres, etc.), dont la conservation est rare, pourrait être prédominante en Limagne au cours de la période gallo-romaine.

L'un des principaux indices susceptible de traduire la présence de la viticulture réside dans la découverte d'une production d'amphores locales, assurément dévolues au transport du vin. En fait, seule l'identification irréfutable de productions locales ou régionales d'amphores, claire-

ment utilisées pour contenir du vin (traces de poix avérées, inscriptions ou *graffiti* significatifs, etc.), représenterait un indicateur véritable de la viticulture arverne. Mais une telle fabrication de conteneurs pour le vin n'est pas (encore ?) établie. Certes, il existe bien des productions locales d'amphores/amphorettes en céramique commune claire (COX) ou à engobe rouge (CRG) qui sont identifiées très fréquemment dans la région clermontoise, et ce, dans des proportions souvent assez importantes<sup>134</sup>. Mais le ou les types de contenus ne sont pas identifiés. L'essentiel du transport et de la vente courante du vin est probablement assuré par des outres et des tonneaux. Les amphorettes servaient probablement pour des vins de meilleure qualité, des vins de garde (communication de J.-P. Brun, 2009). Selon J.-P. Brun, ces productions arvernes pouvaient d'ailleurs servir pour la conservation et le vieillissement d'une partie des vins locaux (Brun, 2010, p. 246).

Les amphores de fabrication locale ou régionale représentent des lots relativement importants sur les sites de consommation des Limagnes, mais le double constat d'une quantité très limitée des amphores vinaires importées au cours du Haut-Empire et d'une assez forte représentation des amphores régionales à fond plat ne suffit pas pour prétendre qu'il existe un net fléchissement de l'importation de vins étrangers au profit de productions vinicoles locales, dont les conteneurs seraient désormais (en partie ?) des amphores de fabrication régionale. Il convient désormais de s'assurer que les conteneurs amphoriques fabriqués le long de la vallée de l'Allier sont véritablement utilisés pour le transport et le stockage du vin.

## L'ESSOR RÉCENT DES ÉTUDES ARCHÉOBOTANIQUES

### LA CARPOLOGIE

Les études archéobotaniques représentent un ensemble de données notoires et en grande partie inédites pour le bassin clermontois. Cette documentation est caractérisée par l'identification d'indices, certes encore relativement ténus mais récurrents. Si la découverte de grains ou de pépins de raisin peut simplement traduire la consommation de fruits acheminés, sans qu'il existe pour autant d'activité

vinicole locale, il convient cependant de souligner l'identification de plusieurs lots de restes de *Vitis* spp. (vigne sauvage ou cultivée) dans la région clermontoise.

Les carporestes, essentiellement des pépins de raisins, ont été découverts dans des contextes domestiques et cultuels du bassin clermontois. Pour le contexte domestique, deux sites gallo-romains, localisés au sein d'*Augustonemetum*, ont livré des pépins de vigne cultivée (*Vitis vinifera*) : un fossé dépotoir d'un faubourg de la ville antique, rue Kessler (Alfonso, 2004), avec 51 pépins conservés par l'eau (imbibition), et deux canalisations datées du Haut-Empire en centre-ville, square Conchon-Quinette, avec 9 pépins imbibés (Alfonso, 2005). Par ailleurs, à l'occasion d'une fouille de sauvetage en 1992, dirigée par D. Leguet et D. Turlonias sur la commune de La Roche-Blanche, au lieu-dit Villard, à l'emplacement d'un habitat daté du Haut-Empire (*pars rustica* de *villa* ?), un pépin de raisin sauvage ou cultivé (*Vitis sylvestris* ou *vinifera* ?) a été reconnu par L. Bouby, au sein de restes végétaux carbonisés provenant d'un prélèvement réalisé dans un niveau gallo-romain (Bouby, 1993, p. 79-83).

La vigne cultivée (*Vitis vinifera*) est attestée sur les sites funéraires des I<sup>er</sup> s. et II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. des Martres-de-Veyre (Audollent, 1923) et de la Grande Borne (Blaizot *et al.*, 2004). Des grappes de raisin, des baies et des pépins en dépôt sépulcral ont été découverts dans quatre tombes de l'ensemble funéraire du Haut-Empire des Chaumes-d'Allier appartenant à l'agglomération secondaire des Martres-de-Veyre, grâce à des conditions exceptionnelles de conservation des vestiges. Ces macrorestes étaient notamment contenus dans deux récipients en céramique et dans deux corbeilles en osier, déposés dans le cercueil en bois d'une fillette trouvée en 1893 (période gallo-romaine précoce) et dans un flacon en verre d'une autre inhumation en coffre mise au jour en 1922-1923 (Audollent, 1923 ; Provost *et al.*, 1994, p. 182-186).

À l'occasion d'une opération de fouille préventive sous la direction de F. Blaizot en 2002, d'un ensemble funéraire gallo-romain à la Grande Borne, situé à une dizaine de kilomètres à l'est de Clermont-Ferrand, M. Cabanis a identifié 11 grains de raisin entiers (*Vitis vinifera*) et 12 pépins dans un dépôt de fosse cultuelle (DP13) et au sein d'un dépôt de résidus de crémation en fosse (FSR15). Des baies entières carbonisées, découvertes avec des noyaux de datte (*Phoenix dactylifera*) et du gruau d'orge, seraient le signe d'une offrande de confiserie aux défunts (Blaizot *et al.*, 2004).

Parmi les dépôts cultuels découverts entre 1968 et 1974 dans le sanctuaire de source à Chamalières, en bordure du

134. Ces amphores/amphorettes à engobe rouge sont confectionnées dans le Puy-de-Dôme à Lezoux, au sein du groupe des ateliers de potiers de la route de Maringues (Bet, 1987), mais également dans le département voisin de l'Allier par les ateliers de potiers de Varennes-sur-Allier, Vichy et Yzeure (Lallemant, Vallat, 2001 ; Vallat, 2003).

chef-lieu de la cité arverne, des pépins de raisin de vigne cultivée (*Vitis vinifera*) ont été identifiés par M. Cabanis dans un contexte daté entre le tournant de l'ère et environ 70 apr. J.-C. (Romeuf, Dumontet, 2000 ; Prat, 2006, p. 141 et p. 143-144, tabl. 5 ; Prat, Cabanis, 2006-2007 ; Cabanis, thèse en cours).

On peut donc souligner la multiplication des attestations de raisins, dont trois sites domestiques et trois autres en contexte cultuel, ainsi que le nombre relativement important de carporestes de raisin cultivé (452 au total).

## LA PALYNOLOGIE

Si les macrorestes de raisin se conservent plutôt bien dans certains contextes favorables, les taxons de pollens sont plus rarement représentés dans la région clermontoise. Il convient de préciser que la vigne pollinise peu et à faible distance. Toutefois, quelques lots de pollens étudiés ont livré des témoins de la présence de vignes en contexte gallo-romain dans le bassin clermontois, mais il n'est pas possible de préciser, à partir des identifications palynologiques, s'il s'agit de vigne cultivée ou sauvage.

À l'occasion d'une fouille de sauvetage, effectuée en 1992 sur le site de Marmilhat à Lempdes (à 6 km à l'est de Clermont-Ferrand), A. Couilloud et B. Guillot ont mis au jour un bâtiment (21 m x 13 m) daté de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. Des prélèvements de sédiments (tranchée 3a, stratigraphie I) ont livré des pollens de vigne dans différents niveaux (102, 104, 106, 107), dont les attributions chronologiques demandent à être précisées. La couche 102 a notamment livré des céramiques gallo-romaines. P. Guenet souligne que « l'activité humaine semble changer au profit de la vigne (*Vitis*) dont la pluie pollinique perçue provient probablement des coteaux environnants » (Couilloud, Guillot, 1992, annexe II ; Prat, 2006, p. 352, annexe III.10). Mais il peut aussi bien s'agir de vigne sauvage, endémique en France.

De nombreux pollens de vigne ont été identifiés par B. Prat dans des prélèvements de sédiments, réalisés dans un drain gallo-romain construit en *imbrices* en périphérie de la *villa* de Grand Champ à Saint-Beauzire qui est occupée au cours du Haut-Empire (évaluation en 2000 par S. Saintot). Cet établissement rural antique est situé à une dizaine de kilomètres au nord-est de Clermont-Ferrand dans la plaine marneuse. Il convient de souligner que le taux très élevé de *Vitis* (qui approche 10 %) pourrait traduire la présence d'une viticulture locale alors que ce secteur de la Grande Limagne n'est pourtant pas favorable à sa culture (excès

d'eau, gelées printanières). Selon B. Prat, il pourrait s'agir d'une plantation de vignes dans le jardin d'agrément de la *villa* (Prat, 2006, p. 168-172 et p. 261).

Le sanctuaire de la source des Roches à Chamalières, en activité entre le tournant de l'ère et les années 70 apr. J.-C., a récemment fait l'objet, par B. Prat, d'une analyse pollinique sur un échantillon de tourbe collectée lors de la fouille. Quelques grains de pollen de *Vitis* (sauvage ou cultivé ?) ont été également identifiés (Prat, 2006, p. 137 et p. 143, tabl. 5).

## LE RÉEXAMEN DES SOURCES LITTÉRAIRES ET DE LA TOPONYMIE

### LES MENTIONS DE LA VITICULTURE EN LIMAGNE DANS L'ŒUVRE DE SIDOINE APOLLINAIRE

Sidoine Apollinaire témoigne, dans deux extraits différents, de la présence de vignes en Auvergne à la fin du V<sup>e</sup> s. apr. J.-C. Dans un premier extrait, il écrit : « J'apprends que la vendange est à la hauteur de ton activité et répond aux vœux de tous, la récolte étant plus abondante que ne le faisait craindre une année de sécheresse. Et c'est une raison pour toi, je suppose, de demeurer plus longtemps à *Vialoscensis*, qui à une date plus récente a été dénommé *Martialis*, parce que les légions de César y prirent leurs quartiers d'hivers ; car ce ne sont pas seulement des vignes en plein rapport que tu possèdes en ce lieu mais, en outre, une propriété dont l'importance n'est pas moindre que celle de son maître et qui est de nature à te retenir, avec ta famille, grâce aux avantages multiples que vous assurent la récolte et les maisons d'habitation » (Sidoine Apollinaire, *Lettres*, livre II, XIV, 79). Cette propriété de *Martialis* serait localisée sur les coteaux surplombant les Limagnes à Marsat, à l'ouest de Riom (Vallat, 2002, p. 58 ; Prat, 2006, p. 81). Pour G. Fournier, elle pourrait être située au lieu-dit Saint-Martial aux Martres-de-Veyre, à une vingtaine de kilomètres au sud de Clermont-Ferrand (Fournier, 1962, p. 204-205, n. 6).

Dans un deuxième extrait de Sidoine Apollinaire, la viticulture en Auvergne est encore mentionnée : « Je ne dis rien du charme particulier de ce pays ; je ne dis rien de cet océan des blés, dans lequel les ondes qui agitent les moissons, loin de présenter un danger, sont signes de richesse [...], les montagnes lui font une ceinture de pâturage à leur sommet, de vignobles sur les coteaux, de fermes aux endroits cultivables, de châteaux sur les rochers, ... » (Sidoine Apollinaire,

*Lettres*, livre IV, XXI, 158). La culture de la vigne apparaît bien développée et généralisée sur les coteaux. Mais ce passage descriptif n'est pas très précis et semble correspondre à une image plutôt générale et très conventionnelle, voire peut-être en partie à un cliché littéraire.

### DES TOPONYMES ÉVOCATEURS D'UNE VITICULTURE ANCIENNE

Le linguiste J.-P. Chambon a récemment recensé plusieurs toponymes liés à la viticulture ancienne dans le Puy-de-Dôme, qui sont datés de la « romanisation » jusqu'à 700 apr. J.-C. Le *terminus post quem non* de « ca. 700 » est donné par l'absence d'article (Chambon, 2005). Ces noms de lieux, d'origine gallo-romaine ou altimédiévale au plus tard, correspondent systématiquement à des noms de terroirs (et non d'habitats), dont quatre sont regroupés dans les environs immédiats de Clermont-Ferrand (de Vinzel à Cébazat/Clermont-Ferrand/ Gerzat, de Vignol à Cournon-d'Auvergne, de Vinzella à Romagnat et de Vinzelles à Volvic dans la partie basse de la commune). Deux autres microtoponymes (Vinzelle) sont recensés à une vingtaine de kilomètres seulement au sud de Clermont-Ferrand, en Limagne des Buttes (ravin de Vinzelle à Parent, de Vinzelle à Ludesse). Les autres Vinzelles recensés dans le département du Puy-de-Dôme (type reconstruit en *Vinicella* ou *Vinyicella*) sont également localisés en Basse-Auvergne. Il s'agit du bourg de Vinzelles, qui est situé au nord de Lezoux dans la Limagne des Varennes et du hameau de Vinzelles à Bansat dans le Lembronnais, localisé à quelques dizaines de kilomètres au sud de Clermont-Ferrand (Vincent, 1937 ; Dauzat, 1939, p. 157-164 ; Chambon, 1981 ; Grégoire, Chambon, à paraître).

Le toponyme Vignol de Cournon (*Vinojol* au XI<sup>e</sup> s., du type *Vinóialu* ou *Vinyóialu*), localisé sur l'ancienne section cadastrale D des Bertauds, pourrait correspondre à une formation datant de la période gallo-romaine précoce. En effet, le caractère hybride de la composition (avec la voyelle de liaison -ó- de facture gauloise) laisse présumer qu'il s'agit d'une formation datant des débuts de la « romanisation » (Chambon, Lauranson-Rosaz, 2005).

Des toponymes du type *Pressoiras* sans article (du latin *press riu*, « pressoir ») ont été recensés par J.-P. Chambon dans le Lembronnais vers Mareugheol (*las Sagnas sive de Pressoiras*) et près d'Issertaux (Pressoiret), en limite de la Limagne des Buttes et du Livradois. Ces toponymes sont datés d'une période comprise entre le IV<sup>e</sup> s. et le VII<sup>e</sup> s. apr. J.-C. sur des arguments de grammaire et de lexicologie (Chambon, 2003).

La récente fouille préventive des Martres-d'Artière a permis d'attester l'existence, pour la première fois en Auvergne, d'une exploitation viticole dans la région clermontoise (bâtiment avec plusieurs bassins à cuvette de vidange, fosses de plantation susceptibles de correspondre à un clos de vigne), confortant les données textuelles antiques de Sidoine Apollinaire, les récentes recherches toponymiques (J.-P. Chambon) et les premiers indices sur la viticulture rassemblés notamment dans des thèses de doctorat d'archéologie (Vallat, 2002, p. 571-573), de palynologie (Prat, 2006) et au sein de plusieurs travaux de carpologie (Cabanis, thèse en cours).

Deux aspects distincts de la viticulture peuvent être mis en évidence à Champ Chalatras. Un petit espace supposé viticole, implanté en position d'abri dans les jardins de la *villa* et qui a livré différents procédés successifs de plantation (tranchées de défoncement, fosses ponctuelles ramassées et allongées), peut correspondre à une vigne fruitière et ornementale. En revanche, l'installation vinicole découverte au sud de la cour agricole doit être probablement associée à un ou plusieurs champs de vignes environnants du domaine. La présence d'un tel édifice traduit, pour sa part, une mise en valeur dans le cadre d'une économie domaniale, dont témoigne d'ailleurs Sidoine Apollinaire en Auvergne. Les vestiges archéologiques de Champ Chalatras sont datés du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C., soit la période d'apogée de l'économie viticole dans la province d'Aquitaine (Brun, 2005, p. 118). En l'état des données, la viticulture arverne est donc attestée de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. par l'archéologie (Les Martres-d'Artière, Romagnat) jusqu'à l'Antiquité tardive par les sources narratives (Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours). De manière plus générale, la viticulture est attestée par plusieurs sources littéraires en Aquitaine pour les V<sup>e</sup> s. et VI<sup>e</sup> s. apr. J.-C. (Brun, 2010, p. 252). Les aristocrates et les évêques portent un intérêt notoire à l'exploitation viticole.

La carte de la viticulture en Gaule est très évolutive depuis quelques années. Les récentes découvertes du bassin clermontois ouvrent ainsi une nouvelle fenêtre pour la partie nord-orientale de la province d'Aquitaine et, surtout, de nouvelles réflexions à engager sur les campagnes gallo-romaines en Basse-Auvergne. Les témoignages de la viticulture chez les Arvernes sont localisés à proximité de la rivière Allier, comme cela a été notamment constaté chez les voisins Bituriges où les indices viticoles sont surtout recensés près des cours d'eau (Gandini, 2008, p. 405). Un constat similaire, déjà proposé anciennement (Dion, 1959, p. 61), a été également établi pour les ateliers

d'amphores vinaires, concentrés dans la basse vallée du Rhône en Narbonnaise, et la majorité des installations vinicoles, découvertes le long des principaux cours d'eau en Aquitaine (Brun, 2005, p. 10 et p. 118-119), mais également pour la Bétique (Silvino *et al.*, 2005, p. 506). Les facilités du transport du vin par voie d'eau ont-elles joué un rôle en Limagne dans la distribution des grandes installations vinicoles de *villae* ? S'il est encore trop tôt pour tenter de répondre, il convient désormais de replacer de nouvelles données dans une véritable perspective de recherche socio-économique.

La proximité du chef-lieu de *civitas*, *Augustonemetum*, avec la présence d'un important marché urbain apte à absorber une partie de la production, peut avoir eu un rôle non négligeable dans la distribution des exploitations vinicoles. Un tel constat, proposé pour la Gaule romaine en général (Brun, Laubenheimer dir., 2001, p. 11), a été récemment repris, plus particulièrement pour la cité voisine des Bituriges (Gandini, 2008, p. 405). Parmi les principales productions agricoles, il est possible d'envisager que le vin ait pu contribuer largement à l'enrichissement de certains grands propriétaires arvernes.